



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

Une séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Ogden tenue le 2 juin 2025 à 19 heures à l'hôtel de ville situé au 70 chemin Ogden à Ogden et à laquelle ont pris part :

Messieurs les conseillers Michael Sudlow, Michel Lesage, Gilbert Boileau, William Scott et Eric Fafard

ABSENT : Madame la conseillère Claudette Dupras

FORMANT QUORUM sous la présidence du maire David Lépine. Madame Vickie Comeau, directrice générale et greffière-trésorière est également présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le maire David Lépine déclare la séance ouverte. Il est 19 heures.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-06-114

Il est proposé par monsieur William Scott
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, sauf que l'item 6.1 est remis.

ADOPTÉE

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2025

2025-06-115

Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 5 mai 2025 tel que présenté.

ADOPTÉE

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Il y avait une (1) personne présente dans la salle. Mme Lise Rousseau a demandé des questions concernant les items 8.4 Achat de caméras pour les ponts et 9.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 680,000\$ qui sera réalisé le 11 juin 2025, et le maire a répondu à ses questions.

5. AFFAIRES PORTANT SUR LES SÉANCES ANTÉRIEURES

5.1 Dépôt du rapport forestier pour le mois d'avril 2025

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport forestier pour le mois d'avril 2025. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

6. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

6.1 Dépôt du rapport forestier - REMIS

6.2 Dépôt du rapport d'urbanisme

La secrétaire d'assemblée dépose le rapport du département d'urbanisme pour le mois courant. Copie du rapport a été remise aux membres du conseil qui en prennent acte.

6.3 Offre de services pour nettoyage de la propriété située au 3655 chemin Stanstead

CONSIDÉRANT QU'un jugement a été rendu le 13 novembre 2024 dans le dossier de poursuite en Cour municipale de la Municipalité d'Ogden contre Ralph Boomhower, propriétaire du 3655 chemin Stanstead (dossiers CAE240402);

CONSIDÉRANT QUE la juge Monique Perron a ordonné à tout propriétaire ou occupant présent ou futur du 3655 chemin Stanstead a ordonné, avant le 13 janvier 2025 de :

- Retirer tous les véhicules fabriqués depuis plus de sept (7) ans et non immatriculé pour l'année courante afin d'y circuler sur la voie publique ou hors d'état de fonctionnement, présents sur le terrain du 3655 chemin Stanstead en date du 13 novembre 2024;
- Enlever les nuisances tels que la ferraille, les débris ou tout rebut ou objet de présents sur le terrain, notamment les pièces de métal, tables de pique-nique pourries, banquettes de véhicules, coquille de protection de boîte de camionnette, vieux pneus et tout autre objet constaté sur le terrain;

CONSIDÉRANT QUE le propriétaire n'ayant pas respecté l'ordonnance dans le délai prescrit, la Municipalité est autorisée par le même jugement à procéder, aux frais du propriétaire, le tout assimilable à même la taxe foncière conformément à l'article 97 de la Loi sur les compétences municipales, à procéder ou faire procéder aux travaux mentionnés dans l'ordonnance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité prévoit faire procéder aux travaux et qu'elle a demandé des prix pour ce nettoyage;

2025-06-116 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden mandate l'inspecteur de voirie Vincent Langlois à faire compléter le nettoyage de toute nuisance qui serait restante après le 15 juin 2025 sur la propriété située au 3655 chemin Stanstead comme ci-haut indiqué, en respect d'un budget maximal de 5000\$ et en utilisant les services d'entreprises aptes à faire les travaux, le tout sous supervision de l'inspecteur de voirie ou de l'inspectrice en bâtiment de la municipalité.

QUE le coût de ces travaux sera facturé au propriétaire du 3655 chemin Stanstead à même ses taxes municipales pour 2025.

ADOPTÉE

7. ENVIRONNEMENT & GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

7.1 Autorisation de paiement d'une quote-part spéciale – Régie Intermunicipale de Gestion des Déchets Solides de la Région de Coaticook (RIGDSC)

CONSIDÉRANT QUE l'article 468.45 de la Loi sur les cités et villes (LCV) et 614 du Code municipal du Québec stipule que tout déficit d'un exercice financier doit être porté aux dépenses du budget de l'exercice suivant;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d’Ogden

CONSIDÉRANT QUE l'article 468.36 de la LCV et 605 du Code municipal du Québec permet à une régie de dresser tout budget supplémentaire jugé nécessaire au cours d'un exercice financier;

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC) a adopté, le 14 mai 2025, une demande de quote-part spéciale de 1 050 735 \$ pour couvrir le déficit cumulé de 1 050 735 \$ aux états financiers terminés le 31 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE cette demande de budget supplémentaire se détaille comme suit:

Déficit accumulé 2023	(64 924) \$
Manque de revenus – budget 2024	(72 000) \$
Dépenses d’opérations additionnelles	(125 000) \$
Plateforme de compostage – drainage et nettoyage	(73 000) \$
Tests et essai – Nouvelle usine de traitement	(65 000) \$
Règlement Magog – Radiation de créance	(107 500) \$
Païement dette par anticipation	(180 000) \$
Dépassement de coût à l’usine / Litige avec l’entrepreneur	(304 453) \$
Budget supplémentaire	(1 050 735) \$

CONSIDÉRANT QUE la dette de 107 500\$ incluse dans le budget supplémentaire doit être assumé par les membres de la Régie à l’exception de la Ville de Magog et du Canton d’Orford considérant la nature de l’entente finale dans ce dossier ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d’Ogden demande à la Régie de poursuivre ses efforts visant la mise-en-place d’outils administratifs pour une meilleure gestion financière permettant de mieux anticiper les dépenses et les risques de déficit;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d’Ogden autorise sa quote-part spéciale pour le déficit de l'exercice 2024 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC);

CONSIDÉRANT QUE cette quote-part sera en septembre 2025 et payable 30 jours suivant la facturation selon ce qui est prévu à l'article 15 de l'entente intermunicipale à moins qu'une entente de paiement différente soit négociée par un membre;

2025-06-117 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l’unanimité

QUE le conseil municipal de la municipalité d’Ogden accepte le budget supplémentaire de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC), au montant de 1 050 735\$;

QUE ce conseil autorise le versement de la quote-part spéciale de la municipalité d’Ogden pour le déficit 2024 de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook (RIGDSC), au montant de 9,891\$;

QUE la trésorière soit autorisée à verser ladite somme en septembre 2025 et payable 30 jours suivant la facturation à moins qu’une entente de paiement différente soit négociée.



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d’Ogden

ADOPTÉE

8. VOIRIE, TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

8.1 Compte rendu de la réunion du comité de voirie

La directrice générale dépose le compte rendu de la réunion du comité de voirie tenue le 20 mai dernier.

8.2 Appel d’offres pour l’asphaltage sur le chemin Stanstead

CONSIDÉRANT QUE des travaux d’asphaltage doivent être faits sur le chemin Stanstead sur une distance d’environ 600 mètres;

2025-06-118 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Michael Sudlow
et résolu à l’unanimité

QUE le conseil autorise les travaux d’asphaltage sur le chemin Stanstead sur une distance d’environ 600 mètres.

QUE le conseil demande à la directrice générale d’émettre un appel d’offres par invitation pour les travaux d’asphaltage sur le chemin Stanstead, et que le prix soumis proviendra du montant prévu au budget 2024 sous la subvention TECQ.

ADOPTÉE

8.3 Rechargement spécial sur le chemin Boynton

CONSIDÉRANT QUE dans le passé, la municipalité a fait une réparation majeure sur le chemin Boynton en soulevant le chemin de dix-huit (18) pouces et au cours des années le gravier que la municipalité a appliqué est devenu faible en quantité;

CONSIDÉRANT QUE le chemin Boynton aurait donc besoin d’être recouvert de nouveau MG-20B sur une distance d’environ trois cents (300) mètres pour couvrir le gravier afin de ne pas perdre la nouvelle base;

CONSIDÉRANT QUE le coût de ce projet serait d’environ 10,000\$ à 12,000\$ qui pourrait être payé par le budget de rechargement;

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie a discuté de ce projet de rechargement spécial sur le chemin Boynton et recommande que ce projet soit fait;

2025-06-119 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l’unanimité

QUE le conseil autorise ce projet de rechargement spécial sur le chemin Boynton ainsi que la dépense maximale de 12,000\$ pour ce projet qui sera payée par le budget de rechargement de la municipalité.

ADOPTÉE



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d’Ogden

8.4 Achats de caméras pour les ponts

CONSIDÉRANT QUE, depuis un certain temps, des individus causent des dommages aux surfaces des ponts sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le comité de voirie a discuté de cette problématique et recommande l’achat de caméras à être installées sur ces ponts;

2025-06-120 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l’unanimité

QUE le conseil autorise l’achat de quatre (4) caméras à être installées sur les ponts situés sur le territoire de la municipalité ainsi que la dépense maximale de 1,100\$, taxes en sus, pour l’achat de ces caméras.

ADOPTÉE

9. FINANCES

9.1 Liste des comptes payés

La secrétaire d'assemblée dépose la liste des comptes payés pendant le mois, conforme au règlement 2013-06 (dépenses incompressibles, incluant les salaires) et des comptes approuvés par résolution du conseil (dépenses autorisées). Copie de cette liste a été distribuée aux membres du conseil et est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

CONSIDÉRANT QUE le total des dépenses incompressibles et approuvées s'élève à 56,399.48\$ et les salaires s'élèvent à 19,584.16\$. Le total des dépenses payées pendant le mois s'élève donc à 75,983.64\$.

2025-06-121 Il est proposé par monsieur Michel Lesage
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l’unanimité

QUE le conseil approuve la liste des comptes payés pendant le mois dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

9.2 Listes des comptes à payer

CONSIDÉRANT QUE le total des comptes à payer pour le mois courant est de 46,044.09\$;

2025-06-122 Il est proposé par monsieur Gilbert Boileau
appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l’unanimité

QUE la liste des comptes à payer au 2 juin dont copie est jointe aux présentes pour en faire partie intégrante, soit approuvée et que la directrice générale et greffière-trésorière en effectue le paiement.

ADOPTÉE

9.3 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 680,000\$ qui sera réalisé le 11 juin 2025



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE, conformément au règlement d'emprunt suivant et pour le montant indiqué, la Municipalité d'Ogden souhaite emprunter par billets pour un montant total de 680,000\$ qui sera réalisé le 11 juin 2025, réparti comme suit:

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
2024.03	680,000\$

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de modifier le règlement d'emprunt en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour le règlement d'emprunt numéro 2024.03, la Municipalité d'Ogden souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

2025-06-123 Il est proposé par monsieur Eric Fafard appuyé par monsieur Michael Sudlow et résolu à l'unanimité

QUE le règlement d'emprunt indiqué au 1^{er} alinéa du préambule soit financé par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 11 juin 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 11 juin et le 11 décembre de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et la greffière-trésorière;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	16 100 \$	
2027.	16 800 \$	
2028.	17 400 \$	
2029.	18 200 \$	
2030.	18 900 \$	(à payer en 2030)
2030.	592 600 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans le règlement d'emprunt numéro 2024.03 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 11 juin 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt.

ADOPTÉE

10. ADMINISTRATION

10.1 Dépôt du Rapport du Maire

CONSIDÉRANT QUE le maire David Lépine dépose devant le conseil son rapport du maire conformément aux dispositions de l'article 176.2.2 du Code Municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE l'article 172.2.2 prévoit que le texte du rapport du maire doit être diffusé sur le territoire de la municipalité conformément aux modalités de diffusion déterminées par le conseil;

2025-06-124 Il est proposé par monsieur Eric Fafard



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

appuyé par monsieur Michel Lesage
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil demande à la Directrice générale de distribuer le rapport du maire 2024 à tous les citoyens de la Municipalité par le biais du bulletin municipal et par sa publication sur le site web de la Municipalité.

QUE dans les quinze (15) jours suivant la publication du rapport du maire sur le site de la Municipalité, les citoyens pourront soumettre leurs questions et commentaires par courriel et les réponses seront données lors de la séance subséquente.

ADOPTÉE

10.2 Approbation du budget 2025 de Sentiers Massawippi pour la demande de Véloce III

CONSIDÉRANT QUE le Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) a pour objectif général de soutenir le développement, l'amélioration et l'entretien d'infrastructures de transport actif;

CONSIDÉRANT QUE Sentiers Massawippi a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter, de même que les lois et règlements en vigueur durant la réalisation du projet, et à obtenir les autorisations requises avant l'exécution de celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE le projet de Sentiers Massawippi est admissible à une demande de financement dans le cadre de ce programme, estimée à 33,500\$ toutes taxes incluses, et que le montant demandé au Ministère est de 33,500\$;

CONSIDÉRANT QU'afin que Sentiers Massawippi puisse déposer une demande d'aide financière, la Municipalité d'Ogden doit autoriser le dépôt de la demande d'aide financière, confirmer la contribution financière par Sentiers Massawippi au projet et autoriser un de leurs représentants à signer cette demande;

2025-06-125 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden autorise la présentation d'une demande d'aide financière par Sentiers Massawippi, confirme son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur, reconnaissant que, en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Richard Violette de Sentiers Massawippi est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec le ministre des Transports.

ADOPTÉE

10.3 Appui au rapport des travaux de Sentiers Massawippi pour la demande de Véloce III

CONSIDÉRANT QUE Sentiers Massawippi a pris connaissance des modalités d'application du volet concerné par la demande d'aide financière soumise dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures de transport actif (Véloce III) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE pour l'exercice financier 2022-2023, les dépenses admissibles peuvent inclure celles effectuées entre le 1^{er} avril 2022 et la date de la lettre d'annonce du projet;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés du 1 janvier 2024 au 24 décembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE Sentiers Massawippi transmet au Ministère le formulaire de reddition ainsi que le rapport des travaux effectués qui doit comprendre :

- le détail des dépenses effectuées (factures, décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées);
- la mention de tout autre remboursement obtenu pour les travaux faisant l'objet de l'aide financière (remboursement de taxes, autres aides financières, etc.);
- le résultat quant aux indicateurs suivants :
 - nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes réalisées (volet 1);
 - nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes améliorées ou mises aux normes (volet 2);
 - nombre de kilomètres de voies cyclables et polyvalentes entretenues (volet 3);

2025-06-126 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur William Scott
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil de la municipalité d'Ogden autorise la présentation du rapport des travaux de Sentiers Massawippi, y compris la reddition de comptes liés aux travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur, reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée, et certifie que M. Richard Violette de Sentier Massawippi est dûment autorisé à signer tout document ou entente à cet effet avec la ministre des Transports et de la Mobilité durable.

ADOPTÉE

10.4 Congrès FQM 2025 pour le maire

CONSIDÉRANT QUE la Fédération Québécoise des Municipalités (FQM) organise le congrès FQM offrant trois (3) jours d'ateliers, de conférences, de séances d'information et de nombreuses activités de réseautage pour les élus municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le congrès FQM est le plus important événement du monde municipal au Québec et est un moment phare pour la collaboration et le partage des meilleures pratiques;

CONSIDÉRANT QUE ce congrès se tiendra à Québec les 25, 26 et 27 septembre 2025 et que le coût pour assister à ce congrès est de 999\$ pour les membres de la FQM (tarif préférentiel jusqu'au 21 juin);

2025-06-127 Il est proposé par monsieur Michel Lesage



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d’Ogden

appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l’unanimité

QUE le conseil autorise le maire, M. David Lépine, à participer à ce congrès.

QUE le conseil autorise les frais d’inscription au montant de 999\$ ainsi que les frais de représentation (frais de déplacement et chambre d’hôtel, si requis) encourus pour assister à ce congrès, ces derniers étant remboursables sur présentation de facture.

ADOPTÉE

10.5 Location d’un photocopieur neuf pour l’hôtel de ville

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a un photocopieur/scanner depuis quelques années mais les pièces pour ce photocopieur ont maintenant été discontinuées donc il serait prudent de se procurer un nouveau photocopieur afin d’éviter une situation difficile pour l’hôtel de ville en cas de bris d’équipement;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie Buropro Citation a fourni une soumission pour un photocopieur neuf en location, ce qui serait plus avantageux fiscalement pour la municipalité, et que le prix de la location est de 102\$ par mois avec les prix des photocopies étant moindres qu’avec le photocopieur actuel, pour une période de 60 mois;

2025-06-128 Il est proposé par monsieur Michael Sudlow
appuyé par monsieur Eric Fafard
et résolu à l’unanimité

QUE le conseil autorise la location d’un photocopieur neuf de la compagnie Buropro Citation au prix de 102\$ par mois, pour une période de 60 mois.

QUE le conseil autorise la directrice générale à signer le contrat de location du photocopieur neuf.

ADOPTÉE

11. LOISIRS ET CULTURE

11.1 Cours de danse pour l’été 2025

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d’Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d’Ogden;

CONSIDÉRANT QUE l’activité de cours de danse country aura lieu une fois par semaine durant l’été 2025, donc cinq (5) fois chaque en total;

CONSIDÉRANT QUE cette activité sera offerte gratuitement aux gens et que le prix chargé par l’instructeur de danse est de 1,200\$ pour l’été, taxes en sus;

2025-06-129 Il est proposé par monsieur Eric Fafard
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l’unanimité

QUE le conseil autorise la dépense de 1,200\$, taxes en sus, pour l’instructeur qui donnera les cours de danse durant l’été 2025.

ADOPTÉE

11.2 Cours de danse pour la Journée d’Ogden 2025



Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL

Municipalité d'Ogden

CONSIDÉRANT QUE le Comité de loisirs d'Ogden cherche à organiser des activités qui pourront rassembler les gens sur le territoire d'Ogden;

CONSIDÉRANT QU'une Journée d'Ogden est planifiée pour le 31 août prochain et que lors de cette journée un cours de danse country aura lieu;

CONSIDÉRANT QUE ce cours de danse sera offert gratuitement aux gens et que le prix chargé par l'instructeur de danse est de 240\$ pour le cours, taxes en sus;

2025-06-130 Il est proposé par monsieur William Scott
appuyé par monsieur Gilbert Boileau
et résolu à l'unanimité

QUE le conseil autorise la dépense de 240\$, taxes en sus, pour l'instructeur qui donnera les cours de danse lors de la Journée d'Ogden le 31 août prochain.

ADOPTÉE

12. SÉCURITÉ PUBLIQUE

Il n'y a aucun sujet à traiter sous cette rubrique.

13. RÈGLEMENTS ET POLITIQUES INTERNES

13.1 Avis de motion – Règlement amendant le règlement no. RU-2024-01 concernant la sécurité, la paix et l'ordre

Monsieur le conseiller Michel Lesage donne avis de motion qu'à une prochaine séance du conseil, un règlement amendant le règlement no. RU-2024-01 concernant la sécurité, la paix et l'ordre sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement sera de répondre aux préoccupations soulevées par l'ensemble des municipalités en prohibant les armes à feu hors de leur étui dans des endroits publics.

Une dispense de lecture dudit règlement est demandée afin d'alléger la procédure d'adoption. Une copie dudit projet de règlement sera remise aux membres du conseil, le tout conformément à la loi.

14. RAPPORT DU MAIRE ET RAPPORT DE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG

14.1 Divers dossiers

Le maire a participé à la rencontre du comité d'aménagement de la MRC le 7 mai, à la rencontre du comité de développement durable de la MRC le 14 mai, à la rencontre des maires de la MRC le 21 mai et à la rencontre du comité de sécurité publique de la MRC le 28 mai dernier.

14.2 Divers dossiers de la MRC de Memphrémagog

Le maire a assisté à une rencontre Zoom avec les gens du ministère de l'Environnement concernant la Réserve Dunn et il a été confirmé que les agents Garda seront de retour aux mêmes conditions que l'an dernier.

15. LISTE DE CORRESPONDANCE



OGDEN

Maire	D.G.

PROCÈS-VERBAL
Municipalité d’Ogden

La liste de la correspondance reçue pendant le mois a été déposée et est jointe au procès-verbal pour en faire partie intégrante.

16. PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question n’a été posée.

2025-06-131 17. LEVÉE DE LA SÉANCE

Le conseiller monsieur Gilbert Boileau propose la levée de la séance, tous les points à l’ordre du jour ayant été traités. Il est 19 heures 26 minutes.

David Lépine
Maire

Vickie Comeau
Directrice générale et greffière-trésorière

Je, David Lépine, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu’il contient au sens de l’article 142(2) du Code municipal.